

CONDITIONS GENERALES

Concernant la remise des plans du tracé du réseau électrique du Groupe Romande Energie¹ et l'utilisation de ces derniers

**L'utilisation des plans par le demandeur vaut acceptation
des présentes conditions générales.**

1. Symboles et légende

Pour des raisons liées à notre exploitation, certains symboles utilisés dérogent à ceux établis par la norme SIA 405 et ces cahiers techniques 2015 et 2016. Une légende contenant ces symboles se trouve intégrée au document informatique qui vous sera remis.

2. Exactitude du tracé

La précision du tracé des installations électriques dessinées sur les plans qui sont transmis au demandeur n'a pas de valeur d'exactitude absolue. Dès lors, la position précise des conduites en plan et en profondeur doit être déterminée par sondages effectués par le demandeur. Le Groupe Romande Energie décline toute responsabilité en cas de dommages résultant de l'imprécision ou de l'inexactitude des plans transmis.

3. Validité des documents

En raison de la durée qui peut s'écouler entre le jour de livraison des plans et le début des travaux, le demandeur est tenu de s'assurer qu'aucune modification du tracé n'est intervenue dans l'intervalle. Le Groupe Romande Energie décline toute responsabilité en cas de dommages résultant du non-respect de cette mesure de sécurité.

Une copie, datée, de l'envoi au demandeur sera archivée par le Groupe Romande Energie; en cas de contestation, cette dernière fera foi.

Les documents informatiques seront transmis dans le ou les formats disponibles, et cela en fonction des possibilités du logiciel exploité par le Groupe Romande Energie.

4. Restriction d'utilisation

Le demandeur a le droit d'utiliser ces données pour ses besoins propres ou ceux de ses clients dans le cadre du mandat qui lui a été confié.

La reproduction de ces documents est soumise aux conditions suivantes :

- toute copie est exclusivement réservée aux collaborateurs du demandeur ou aux clients de ce dernier ;
- la copie d'un document ne peut être faite et remise à un collaborateur du demandeur ou aux clients de ce dernier que dans la mesure où les informations qu'il contient lui sont indispensables pour effectuer sa tâche.

Le Groupe Romande Energie demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur ses données.

Le droit suisse est applicable. Tout différend sera soumis au tribunal ordinaire compétent de l'arrondissement de La Côte.

¹ Par Groupe Romande Energie on entend toute société directement ou indirectement détenue, entièrement ou majoritairement, par Romande Energie Holding SA.